

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1961

22 septembre 2010

### SOMMAIRE

6-24 C International .....	94118	Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés .....	94096
Ascani S.à.r.l. ....	94112	ComStage ETF .....	94082
Atlantic International Assets S.A. ....	94112	Core Investments S.à r.l. ....	94119
Atlantic International Assets S.A. ....	94112	Credit Suisse Alzette Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	94119
AVR Luxembourg S.à.r.l. ....	94113	CSL Luxembourg S.à r.l. ....	94098
AVR Luxembourg S.à.r.l. ....	94113	D.B.E. S.A. ....	94104
Axus Finance .....	94111	Dukaat Asset Management .....	94098
Bank Hapoalim (Schweiz) AG .....	94113	Ermes S.A. ....	94124
Bank Hapoalim (Schweiz) AG .....	94113	European Retail Venture S.A. ....	94115
Barn Properties S.à r.l. ....	94114	Gota Mar S.à r.l. ....	94098
Beeckesteyn Holding S.A. ....	94105	IKB International .....	94083
Bijouterie D.M. S.à r.l. ....	94113	IM Properties (Luxembourg) S.à r.l. ....	94105
Bildinx Sàrl .....	94114	ING (L) Liquid .....	94094
Bilovice Invest S.A. ....	94114	Marber Bou S.A. ....	94117
Bilovice Invest S.A. ....	94115	Mazarin Finance S.A. ....	94083
Biogros S.A. ....	94115	Mercurion Asia Fund .....	94095
Blue Waters Europe S.A. ....	94099	New International Investment Company S.à r.l. ....	94124
BMG RM Warehouse S.à.r.l. ....	94115	Partapar S.A. ....	94096
Bridle S.A.H. ....	94116	Pergam Properties 1 S.C.A. ....	94111
Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar .....	94093	Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR .....	94104
Bureau d'Architecture Web, s.à r.l. ....	94116	Sermelux aluminium S.A. ....	94119
Capitole Development S.A. ....	94082	Spring Multiple 2007 S.C.A. ....	94096
Captiva Capital Management S.à r.l. ....	94117	Tiledrasi S.A. ....	94097
C.A.R.L. S.à.r.l. ....	94116	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire .....	94111
C.B.F. S.A. ....	94097	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l. .....	94116
Centiem Ouest S.à r.l. ....	94112	Value Strategy Fund .....	94093
Cereplast International S.A. ....	94117	Waterl'Eau International S.A. ....	94095
Citibank International plc (Luxembourg Branch) .....	94118	Wind Finance SL S.A. ....	94114
Clad S.A. ....	94097		
Clost S.A. ....	94095		
C.M. Invest S.A. ....	94117		
Coffee Properties S.à.r.l. ....	94118		
Compagnie d'Investissements Méditerranéenne S.A. ....	94118		

**Capitole Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.466.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 octobre 2010* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010123746/10/19.

---

**ComStage ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.772.

---

Hiermit laden wir die Anteilsinhaber des ComStage ETF (die "Gesellschaft") zu der

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Anteilsinhaber der Gesellschaft (die "Ordentliche Hauptversammlung") ein, welche gemäß Satzung am *12. Oktober 2010* um 11:00 Uhr MEZ am Sitz der Gesellschaft abgehalten wird. Die Ordentliche Hauptversammlung wird über folgende Tagesordnung beraten und beschließen:

*Tagesordnung:*

1. Wahl des Vorsitzenden der Ordentlichen Hauptversammlung;
2. Anhörung des Berichts des Verwaltungsrats und des Berichts des Wirtschaftsprüfers für das am 30. Juni 2010 abgelaufene Geschäftsjahr der Gesellschaft und Genehmigung des geprüften Jahresberichtes für das am 30. Juni 2010 abgelaufene Geschäftsjahr;
3. Bestimmung der Ergebnisverwendung bezüglich des am 30. Juni 2010 abgelaufenen Geschäftsjahres;
4. Entlastung des Verwaltungsrates in Bezug auf die Ausübung seiner Pflichten während des am 30. Juni 2010 abgelaufenen Geschäftsjahres;
5. Wiederbestellung von PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, bis zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung der Anteilsinhaber, die über den Jahresbericht des am 30. Juni 2011 ablaufenden Geschäftsjahres berät;
6. Sonstige ordnungsgemäß vor der Jahreshauptversammlung eingereichte Tagesordnungspunkte.

Bitte beachten Sie, dass für Beschlüsse über die oben genannten Tagesordnungspunkte keine besonderen Anforderungen an die Beschlussfähigkeit gestellt werden und dass die Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der bei der Ordentlichen Hauptversammlung anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst werden.

Wenn Sie bei der Ordentlichen Hauptversammlung nicht persönlich anwesend sein können und vertreten werden möchten, sind Sie berechtigt, einen für Sie stimmberechtigten Vertreter zu ernennen. Ein Vertreter muss nicht Anteilshaber der Gesellschaft sein.

Die Teilnahme an der Ordentlichen Hauptversammlung steht den Anteilshabern offen, die entweder ihre Teilnahme schriftlich bestätigt haben oder eine ausgefüllte Vollmacht eingereicht haben. Bestätigungen der Teilnahme und ausgefüllte Vollmachten sind bis zum *11. Oktober, 17:00 Uhr MEZ* per Fax an die Faxnummer +352 2708 2650 oder per Post an den Sitz der Gesellschaft zu übermitteln. Vollmachtenformulare können ebenfalls unter dieser Anschrift angefordert werden.

*Der Verwaltungsrat der Gesellschaft.*

Référence de publication: 2010126174/755/35.

---

**Mazarin Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 110.141.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 octobre 2010* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010123747/10/18.

**IKB International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 17.018.

NOTICE TO THE HOLDERS OF Euro 45 million 8% Capital Contribution Certificates

(ISIN XS0119317823)

(the "Certificateholders")

issued on a fiduciary basis by Deutsche Bank Luxembourg, Société Anonyme, having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, R.C.S. Luxembourg B 9.164

(the "Fiduciary")

for the purpose of funding and maintaining a silent capital contribution in IKB International, Société Anonyme, having its registered office at L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme, R.C.S. Luxembourg B 17.018 ("IKB S.A.") (the "Certificates")

THAT A

**MEETING**

of the Certificateholders will be held pursuant to § 14 of the terms and conditions of the Certificates on *30 September 2010* at 11.30 a.m. (Luxembourg time) on the premises of IKB International S.A., 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for the purposes of considering and, if thought fit, passing the resolutions set out in the below agenda.

*Agenda:*

1. Approval by the Certificateholders of the amendments to the contribution agreement dated 16 November 2000 as detailed in the appendix to this notice by way of the Fiduciary entering into a transfer agreement with IKB Deutsche Industriebank AG and IKB S.A., approval of the termination of the support undertaking dated 16 November 2000 with respect to the obligations of IKB S.A. under the contribution agreement dated 16 November 2000 (Patronatserklärung) and approval of all amendments resulting therefrom to the terms and conditions of the Certificates dated November 2000 as detailed in the appendix to this notice.
2. Miscellaneous.

*Background*

Pursuant to a contribution agreement dated 16 November 2000 (the "Contribution Agreement") the Fiduciary acquired a silent capital interest in the form of a Stille Gesellschaft under German law in the amount of Euro 45 million in IKB S.A. on a fiduciary basis in its own name but solely for the account of the holders of the Certificates issued by it in November 2000.

By way of a support undertaking dated 16 November 2000 IKB Deutsche Industriebank AG ("IKB AG") also assumed certain obligations with respect to the Contribution Agreement (Patronatserklärung, the "Support Undertaking").

Pursuant to the Contribution Agreement, the Stille Gesellschaft participation expired at the end of the fiscal year of IKB S.A. ended 31 March 2010 (the "Fiscal Year 2009/2010") and the capital contribution (Vermögenseinlage, as defined in the Contribution Agreement, the "Capital Contribution") is scheduled to be repaid on 17 November 2010 at an amount equal to the contribution amount (Einlagebetrag, as defined in § 2.1 of the Contribution Agreement; the "Contribution

Amount"). Pursuant to the audited non-consolidated financial statements of IKB S.A. for the Fiscal Year 2009/2010, the Contribution Amount of the Capital Contribution amounted to Euro 8,553,518.67 as at 31 March 2010. The audited non-consolidated financial statements of IKB S.A. for the Fiscal Year 2009/2010 do not show any Available Distributable Profits (as defined in the Contribution Agreement) but a loss of Euro 251,263.39.

Hence, in essence the principal relevant outstanding obligation of IKB S.A. under the Contribution Agreement is the repayment by IKB S.A. to the Fiduciary of the Contribution Amount.

In connection with measures concerning the restructuring of IKB group that have been imposed by the European Commission in relation to the granting of state aid, it is now intended to transfer IKB S.A.'s entire contractual position under the Contribution Agreement including all remaining rights and obligations, i.e. most notably the above mentioned repayment obligation, to IKB AG by way of a transfer agreement to be entered into by IKB S.A., IKB AG and the Fiduciary, amending the Contribution Agreement.

The amendments to the Contribution Agreement whereby IKB S.A. is replaced by IKB AG as contractual party, entail that certain consequential amendments will need to be made to the documentation relating to the Certificates including their terms and conditions (the "Terms and Conditions").

Upon transfer of the Contribution Agreement, IKB AG assumes IKB S.A.'s entire legal position under the Contribution Agreement and becomes sole debtor of all liabilities arising out of and in connection with the Contribution Agreement, whereby the Support Undertaking given in respect of certain obligations becomes obsolete. Accordingly, the Support Undertaking needs to be terminated.

It is therefore required under § 14 of the Terms and Conditions that the Certificateholders approve the amendments to the Contribution Agreement, the consequential amendments to the Terms and Conditions and the termination of the Support Undertaking.

Final drafts of the transfer agreement and of the amended Terms and Conditions will be available for inspection at the meeting and are available in advance of the meeting at the registered office of Deutsche Bank AG London (the "Consent Agent"), Debt & Equity Restructuring Services, Winchester House 1, Great Winchester Street, London, EC2N 2DB, Tel. +44 (0) 20 7547 5000, Fax. +44 (0) 20 7547 6149/5001, E-mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com), and at the registered office of the Fiduciary, L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Tel. +352 42 12 26 39, Fax. +352 47 31 36, E-mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com), during normal business hours.

#### *Voting and Quorum*

**IMPORTANT:** The Certificates are currently in the form of a Global Certificate. The Global Certificate is held by a common depositary for Euroclear Bank S.A./N.V. as operator of the Euroclear system ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"). Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular nominal amount of the Certificates through Euroclear, Clearstream, Luxembourg or their respective account holders ("Accountholders"), should note that such person will only be entitled to attend and vote at the meeting in accordance with the procedures set out below. Accordingly, if they have not already done so, beneficial owners should convey their voting instructions, directly or through the Accountholder through whom they hold their interests in the Certificates, to Euroclear or Clearstream, Luxembourg in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream, Luxembourg and such Accountholders or arrange by the same means to obtain a voting certificate or for someone on their behalf to obtain a voting certificate.

1 A Certificateholder wishing to attend and vote at the meeting in person must produce at the meeting a valid voting certificate or valid voting certificates issued by the Consent Agent relating to the Certificates in respect of which he wishes to vote.

A Certificateholder may obtain a voting certificate in respect of his Certificates by arranging for his Certificates to be blocked in an account with Euroclear or Clearstream, Luxembourg (unless the Certificate is the subject of a block voting instruction which has been issued and is outstanding in respect of the meeting or any adjourned such meeting) not less than 48 hours before the time fixed for the meeting (or, if applicable, any adjourned such meeting) and, within the relevant time limit specified by Euroclear or Clearstream, Luxembourg, as the case may be, upon terms that the Certificates will not cease to be so blocked until the first to occur of the conclusion of the meeting or any adjourned such meeting and the surrender of the voting certificate to the Consent Agent who issued it.

2 A Certificateholder not wishing to attend and vote at the meeting in person may either deliver the voting certificate (s) to the person whom he wishes to attend on his behalf or give a voting instruction (in the form of an electronic voting instruction (the "Electronic Voting Instruction") in accordance with the standard procedures of Euroclear and/or Clearstream, Luxembourg) to, and require the Consent Agent to, include the votes attributable to his Certificates in a block voting instruction issued by the Consent Agent for the meeting or any adjourned such meeting, in which case the Consent Agent shall appoint two proxies to attend and vote at the meeting in accordance with such Certificateholder's instructions.

3 If a Certificateholder wishes the votes attributable to his Certificates to be included in a block voting instruction for the meeting or any adjourned such meeting, then (i) he must arrange for his Certificates to be blocked in an account with Euroclear or Clearstream, Luxembourg for that purpose and (ii) he or a duly authorised person on his behalf must direct the Consent Agent as to how those votes are to be cast by way of an Electronic Voting Instruction, not less than 48 hours before the time fixed for the meeting (or, if applicable, any adjourned such meeting) and within the time limit

specified by the relevant clearing system upon terms that the Certificates will not cease to be so blocked until the first to occur of (i) the conclusion of the meeting or any adjourned such meeting and (ii) the Certificates ceasing with the agreement of the Consent Agent to be so blocked and the giving of notice by the Consent Agent to the Fiduciary of the necessary amendment of the block voting instruction, and that such instruction is, during the period commencing 48 hours before the time for the meeting or any adjourned such meeting is convened and within the time limit specified by the relevant clearing system and ending at the conclusion or adjournment thereof, neither revocable nor capable of amendment.

4 Any Electronic Voting Instructions given may not be revoked during the period starting 48 hours before the time fixed for the meeting and ending at the conclusion of such meeting.

5 The quorum required at the meeting is: one or more persons present in person holding voting certificates or being proxies and holding or representing in the aggregate 10 per cent. of the principal amount of the Certificate for the time being outstanding. If a quorum is not present, the meeting shall stand adjourned for a period of four weeks and to such time and place, as may be determined by the Fiduciary. At such adjourned meeting the quorum shall be one or more persons present in person holding voting certificates or being proxies whatever the principal amount of the Certificates so held or represented.

6 To be passed, the resolution requires the simple majority in favour of the votes cast. If passed, the resolution will be binding on all the Certificateholders, whether or not present at such meeting and whether or not voting.

#### Contacts

Certificateholders who wish to obtain the underlying documentation or have questions concerning the organisation of the meeting can contact:

Deutsche Bank AG London  
Debt & Equity Restructuring Services  
Winchester House  
1 Great Winchester Street  
London EC2N 2DB  
United Kingdom  
Tel. +44 (0) 20 7547 5000  
Fax. +44 (0) 20 7547 6149/5001  
E-mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com);

or the Fiduciary directly at:

Deutsche Bank Luxembourg S.A.  
2, boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg  
Grand Duchy of Luxembourg  
Tel. +352 42 12 26 39  
Fax. +352 47 31 36  
E-mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com).

Certificateholders looking for more information concerning the content of the documentation and the items contained in the agenda of the meeting can contact IKB Deutsche Industriebank AG, Ms Dr. Annette Littmann, directly at

Wilhelm-Bötzkes-Strasse 1  
40474 Düsseldorf  
Germany  
Tel.: +49 211 8221 4777  
Fax.: +49 211 8221 2745

Luxembourg, 13 September 2010.

*For Deutsche Bank Luxembourg, Société Anonyme / For IKB International, Société Anonyme*

#### APPENDIX

##### AMENDMENTS TO THE CONTRIBUTION AGREEMENT

As of the Transfer Date, the following shall apply:

All references in §§ 3.1 sentence 1, 6.2, 7.1, 8, 9.1, 9.2, 11.1, 12.1, 12.4, 13, 14, and 17 of the Contribution Agreement to the "Bank" shall be deemed to refer to "Muttergesellschaft".

§ 3.1 sentence 3 alternative (i), § 3.1 sentence 4 alternative (ii), § 3.2, § 4.1 sentence 6 alternative (i), § 7.2 and § 7.3 of the Contribution Agreement shall be deleted.

In § 7.1 (i) the text in brackets "(einschließlich Genußrechte und Genußscheine und gegebenenfalls sonstige Ergänzungskapitalinstrumente und andere nachrangige Verbindlichkeiten)" shall be deleted.

The references in § 9.1 sentence 1 and § 9.1 (ii) and § 9.2 (ii) of the Contribution Agreement to the Grand Duchy of Luxembourg and any authority (Behörde) or political subdivision (Gebietskörperschaft) of Luxembourg shall be deemed to refer to the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany and any authority (Behörde) or political subdivision (Gebietskörperschaft) of the Grand Duchy of Luxembourg and Germany.

In § 9.1(i) and § 9.2(i) "Verfügbaren Ausschüttungsfähigen Gewinn für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Bank" (Available Distributable Profits for the immediately preceding fiscal year of the Bank) shall be deemed to refer to "Bilanzgewinn der Muttergesellschaft gemäß Einzelabschluss für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Muttergesellschaft" (distributable profits of the Parent pursuant to the non-consolidated financial statements for the immediately preceding fiscal year of the Parent).

The contact details of the Muttergesellschaft for the purposes of § 14 of the Contribution Agreement shall be as follows:

IKB Deutsche Industriebank AG  
Wilhelm-Bötckes-Str. 1  
40474 Düsseldorf  
Bundesrepublik Deutschland  
Attn.: Simon Lemmert  
Tel.: +49 211 8221 3226  
Fax: +49 211 8221 3526

§ 17 of the Contribution Agreement shall be amended to the effect that the provisions relating to the ranking of the Fiduciary's claims for repayment of the Capital Contribution and for payment of any accrued and unpaid profit participation (Gewinnbeteiligung, as defined in the Contribution Agreement) pursuant to § 7.1 of the Contribution Agreement will also be governed by German law.

Otherwise, the provisions of the Contribution Agreement shall remain unchanged.

#### AMENDMENTS TO THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CERTIFICATES

References to paragraphs and lines are those of the terms and conditions contained in the prospectus dated November 2000.

In §§ 2 para 2, 2 para 5, 2 para 6, 2 para 7, 3 para 1, 4 (c), 7 (a), 7 (d), 8 (a), 8 (b), 9 (b) para 1, 11 para 2, 11 para 3, 12 (a), 13 (c) and 14 (a) all references to "Bank" shall be read as references to "Bank (as of the Transfer Date: Parent)" and all references to "Bank's" as references to "Bank's (as of the Transfer Date: Parent's)".

§ 1 is amended as follows:

- in line 24 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date (as defined below): Parent)"
- the last sentence is replaced with the following sentences:

Pursuant to the Contribution Agreement, the silent participation (Stille Beteiligung) expired at the end of the fiscal year of the Bank ended March 31, 2010 (the "Fiscal Year 2009/2010"). The contribution amount (Einlagebetrag, as defined in the Contribution Agreement; the "Contribution Amount") of the Capital Contribution as at 31 March 2010 will be determined as part and a result of the audited non-consolidated financial statements of the Bank for the Fiscal Year 2009/2010. Pursuant to the Contribution Agreement the Capital Contribution is scheduled to be repaid on November 17, 2010 at an amount equal to the Contribution Amount.

On 30 September 2010 (the "Transfer Date"), the Bank transferred to the Parent, and the Parent assumed, by way of assumption of contract under German law (Vertragsübernahme) with the consent of the Fiduciary and the approval of the Certificateholders the Bank's entire legal position under the Contribution Agreement, as it existed at the relevant time of the Transfer Date, (including all rights and obligations by contract and by operation of law as they stood at such time). Consequently, with effect as from the Transfer Date, (i) the Bank ceased to be party to the Contribution Agreement and (ii) only the Parent and the Fiduciary will be parties to the Contribution Agreement and only the Parent is liable for the payment of any amounts under the Contribution Agreement when due, if any, in accordance with, and subject to, the provisions of the Contribution Agreement.

§ 2 para 1 is amended as follows:

- in line 7 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"

§ 2 para 3 is amended as follows:

- the last sentence is replaced with "Since, as of the Transfer Date, the Parent has become debtor of all obligations under the Contribution Agreement and, hence, the Support Undertaking has become obsolete, the Bank, the Parent and the Fiduciary have terminated the Support Agreement with effect as of the Transfer Date."

§ 2 para 4 is amended as follows:

- in line 2 and line 6 "and the Support Undertaking" is deleted

§ 2 para 8 is amended as follows:

- in lines 2, 15 and 16 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"
- in lines 2 and 17 "Bank's" shall be read as "Bank's (as of the Transfer Date: Parent's)"
- in line 11 "(until the Transfer Date)" is inserted after "Bank"
- § 3 para 2 is amended as follows:
  - in line 3 "Euroclear" is replaced with "Euroclear Bank S.A./N.V. as operator of the Euroclear system ("Euroclear")"
- § 4 (a) is amended as follows:
  - in line 3 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"
  - in line 13 "following provisions" is replaced by "following provision" and "(i) if the Bank's capital (or solvency) ratio as calculated according to applicable banking regulations of the Grand Duchy of Luxembourg as of March 31, 2010 is less than the minimum required by such regulations or (ii)" is deleted
    - in line 29 "(i)" is deleted
    - in line 32 "and (ii) when the Bank's capital (or solvency ratio meets the requirements of the applicable banking regulations of the Grand Duchy of Luxembourg" is deleted
  - § 4 (b) is deleted and § 4 (c) becomes § 4 (b) and § 4 (d) becomes § 4 (c).
- § 5 (a) para 1 is amended as follows:
  - in lines 5 and 16 "mimimum" is replaced with "minimum"
  - in line 11 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"
- § 5 (a) para 4 is amended as follows:
  - in line 43 the second "the" is deleted
- § 5 (b) is amended as follows:
  - in line 18 "(I) if the Bank's capital (or solvency) ratio according to the applicable Luxembourg banking regulations as of March 31 of such fiscal year is less than the minimum required by such regulations and/or (ii)," is deleted
- § 7 (a) is amended as follows:
  - in line 6 the text in brackets "(including Genußrechte, Genußscheine and other Upper Tier 2 Capital Instruments, if any, and any other subordinated or non-subordinated debt)" is deleted
- § 7 (b) (including the footnotes 12, 13 and 14 and their entire content relating thereto) and § 7 (c) are deleted and § 7 (d) becomes § 7 (b)
- § 8 (b) is amended as follows:
  - in line 12 "or the Support Undertaking" is deleted
- § 8 (c) is deleted and § 8 (d) becomes § 8 (c)
- § 9 (a) is amended as follows:
  - in lines 1 and 13 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"
  - in line 8 "or the Federal Republic of Germany" after "Luxembourg" is inserted
  - at (1) in line 2 "Available Distributable Profits for the immediately preceding fiscal year of the Bank" is replaced with "distributable profits (Bilanzgewinn) of the Parent pursuant to the non-consolidated financial statements for the immediately preceding fiscal year of the Parent"
    - at (2) in line 5 "or the Federal Republic of Germany" after "Luxembourg" is inserted
- § 9 (b) is amended as follows:
  - at (1) in line 2 "Available Distributable Profits for the immediately preceding fiscal year of the Bank" is replaced with "distributable profits (Bilanzgewinn) of the Parent pursuant to the non-consolidated financial statements for the immediately preceding fiscal year of the Parent"
    - at (2) in line 5 "or the Federal Republic of Germany" after "Luxembourg" is inserted
- § 10 (a) is amended as follows:
  - footnote 15 and its entire content becomes footnote 12
- § 10 (d) is amended as follows:
  - footnote 16 and its entire content becomes footnote 13
- § 10 (e) is amended as follows:
  - footnote 17 and its entire content becomes footnote 14
- § 11 para 1 is amended as follows:
  - in line 3 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"
- § 12 (a) is amended as follows:
  - in line 11 "and the Support Undertaking" is deleted
- § 13 (a) is amended as follows:
  - in line 1 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"

§ 13 (b) is amended as follows:

- in line 7 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"

§ 13 (c) is amended as follows:

- at (i) the text shall be deleted and replaced with "(obsolete)"

§ 14 (b) is amended as follows:

- in line 4 "or the Support Undertaking" is deleted
- in line 8 "Bank" shall be read as "Bank (as of the Transfer Date: Parent)"
- in line 9 "or the Support Undertaking by the Parent" is deleted

§ 17 (a) is amended as follows:

- in line 8 "(i) the status of the claims of the Fiduciary for the repayment of the Capital Contribution and for the payment of the accrued and unpaid Profit Participation in the event of the dissolution or liquidation of the Bank and (ii)" is deleted

For the avoidance of doubt, all §§ not specifically mentioned hereabove remain unchanged.

### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

MITTEILUNG AN DIE INHABER DER Euro 45 Millionen 8% Stillen Beteiligungsscheine

(ISIN XS0119317823)

(die "Beteiligungsscheininhaber")

ausgegeben auf treuhänderischer Basis durch Deutsche Bank Luxembourg, Société Anonyme, mit Gesellschaftssitz in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, R.C.S. Luxemburg B 9.164

(der "Treuhänder")

zum Zwecke der Finanzierung und des Unterhaltens einer stillen Beteiligung an der IKB International, Société Anonyme, mit Gesellschaftssitz in L-1468 Luxemburg, 12, rue Erasme, R.C.S. Luxemburg B 17.018 ("IKB S.A.") (die "Stillen Beteiligungsscheine")

DASS EINE

### VERSAMMLUNG

der Beteiligungsscheininhaber gemäß § 14 der Bedingungen der Stillen Beteiligungsscheine (die "Bedingungen") am 30. September 2010 um 11.30 Uhr (Luxemburger Zeit) in den Räumlichkeiten der IKB International S.A., 12, rue Erasme, L-1468 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, abgehalten werden wird

zum Zwecke der Beratung und, falls es für angemessen erachtet wird, zum Beschluss, der in der untenstehenden Tagesordnung aufgeführten Punkte.

#### *Tagesordnung:*

1. Zustimmung der Beteiligungsscheininhaber zur Änderung des Beteiligungsvertrages vom 16. November 2000, wie im Anhang zu dieser Einberufung detailliert, durch Eintreten des Treuhänders in eine Vertragsübernahme mit IKB Deutsche Industriebank AG und IKB S.A., Zustimmung zur Aufhebung der Patronatserklärung vom 16. November 2000 betreffend Verpflichtungen der IKB S.A. unter dem Beteiligungsvertrag vom 16. November 2000 und Zustimmung zu allen hieraus resultierenden Änderungen an den Bedingungen betreffend die Stillen Beteiligungsscheine von November 2000, wie im Anhang hierzu dargestellt.
2. Vermischtes.

#### *Hintergrund*

Gemäß Beteiligungsvertrag vom 16. November 2000 (der "Beteiligungsvertrag") hat der Treuhänder auf treuhänderischer Grundlage im eigenen Namen, aber ausschließlich für Rechnung der Inhaber der von ihm im November 2000 begebenen Stillen Beteiligungsscheine eine Beteiligung in der Form einer stillen Gesellschaft nach deutschem Recht an der IKB S.A. in Höhe von 45 Millionen Euro erworben.

Im Wege einer Patronatserklärung hat die IKB Deutsche Industriebank AG ("IKB AG") am 16. November 2000 bestimmte Verpflichtungen im Hinblick auf Verbindlichkeiten aufgrund des Beteiligungsvertrages übernommen (die "Patronatserklärung").

Gemäß dem Beteiligungsvertrag endete die stille Beteiligung mit Ende des am 31. März 2010 beendeten Geschäftsjahres der IKB S.A. (das "Geschäftsjahr 2009/2010") und die Vermögenseinlage (wie im Beteiligungsvertrag definiert, die "Vermögenseinlage") ist am 17. November 2010 zur Rückzahlung vorgesehen zum Einlagebetrag (wie im Beteiligungsvertrag definiert, der "Einlagebetrag"). Der Einlagebetrag der Vermögenseinlage beträgt laut geprüftem Einzelabschluss der IKB S.A. für das Geschäftsjahr 2009/2010 zum 31. März 2010 Euro 8.553.518,67. Der geprüfte Einzelabschluss der IKB S.A. für das Geschäftsjahr 2009/2010 weist keinen Verfügbaren Ausschüttungsfähigen Gewinn (wie im Beteiligungsvertrag definiert) aus, sondern einen Verlust von Euro 251.263,39.

Folglich ist die einzige relevante, noch ausstehende Verpflichtung der IKB S.A. unter dem Beteiligungsvertrag die Rückzahlung des Einlagebetrages durch die IKB S.A. an den Treuhänder.

Im Zusammenhang mit Maßnahmen zur Restrukturierung des IKB-Konzerns, die von der Europäischen Kommission im Hinblick auf die Gewährung von Beihilfen auferlegt wurden, ist nun beabsichtigt, die gesamte Rechtsstellung der IKB S.A. aufgrund des Beteiligungsvertrages, einschließlich aller verbleibenden Rechte und Pflichten, d.h. insbesondere die Rückzahlungsverpflichtung, im Wege einer Vertragsübernahme zwischen der IKB S.A., der IKB AG und dem Treuhänder, welche den Beteiligungsvertrag abändert, auf die IKB AG zu übertragen.

Die Abänderung des Beteiligungsvertrages, wodurch die IKB S.A. durch die IKB AG als Vertragspartner ersetzt wird, führt dazu, dass einige, daraus folgende Änderungen an der Dokumentation betreffend die Stillen Beteiligungsscheine, einschließlich deren Bedingungen, vorgenommen werden müssen.

Mit der Übertragung des Beteiligungsvertrages tritt die IKB AG vollständig in die Rechtsposition der IKB S.A. aufgrund des Beteiligungsvertrages ein und wird alleinige Schuldnerin aller aus dem Beteiligungsvertrag resultierenden Verbindlichkeiten. Dadurch wird die von der IKB AG in Bezug auf einige dieser Verbindlichkeiten abgegebene Patronatserklärung gegenstandslos und bedarf der Aufhebung.

Deshalb ist es gemäß § 14 der Bedingungen erforderlich, dass die Beteiligungsscheininhaber den Änderungen des Beteiligungsvertrages, den daraus resultierenden Änderungen der Bedingungen sowie der Aufhebung der Patronatserklärung zustimmen.

Endgültige Entwürfe des Übertragungsvertrages und der abgeänderten Bedingungen werden bei der Versammlung zur Ansicht bereitgehalten und vor der Versammlung während der normalen Geschäftszeiten am Gesellschaftssitz von Deutsche Bank AG London (der "Versammlungsmittler"), Debt & Equity Restructuring Services, Winchester House 1, Great Winchester Street, London, EC2N 2DB, Tel. +44 (0) 20 7547 5000, Fax. +44 (0) 20 7547 6149/5001, E-Mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com), und am Gesellschaftssitz des Treuhänders, L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Tel. +352 42 12 26 39, Fax. +352 47 31 36, E-Mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com) erhältlich sein.

#### *Abstimmung und Beschlussfähigkeit*

WICHTIG: Die Stillen Beteiligungsscheine haben derzeit die Form einer Globalurkunde. Die Globalurkunde wird von einer gemeinsamen Verwahrstelle für Euroclear S.A./N.V. als Betreiber des Euroclear-Systems ("Euroclear") und Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxemburg") verwahrt. Jede Person (ein "Wirtschaftlicher Eigentümer"), die über Euroclear, Clearstream, Luxemburg oder ihre jeweiligen Kontoinhaber (der oder die "Kontoinhaber") Inhaber eines bestimmten Nennbetrages von Stillen Beteiligungsscheinen ist, ist nur bei Einhaltung des untenstehenden Verfahrens berechtigt, an der Versammlung der Beteiligungsscheininhaber teilzunehmen und während dieser abzustimmen. Dementsprechend müssen die Wirtschaftlichen Eigentümer, soweit sie dies nicht bereits getan haben, ihre Abstimmungsanweisungen direkt oder über den oder die Kontoinhaber, über den sie ihre Anteile an den Stillen Beteiligungsscheinen halten, an Euroclear oder Clearstream, Luxemburg im Einklang mit den Verfahren von Euroclear oder Clearstream, Luxemburg und solchen Kontoinhabern übermitteln oder auf demselben Weg dafür sorgen, dass sie selbst oder durch jemanden, der in ihrem Namen handelt, einen Nachweis des Stimmrechts (der "Stimmrechtsnachweis") erhalten.

1 Die persönliche Teilnahme und Abstimmung eines Beteiligungsscheininhabers bei der Versammlung erfordert die Vorlage eines oder mehrerer vom Versammlungsmittler ausgestellter gültiger Stimmrechtsnachweis(e) aus den zur Abstimmung berechtigenden Stillen Beteiligungsscheine bei der Versammlung.

Zum Erhalt des Stimmrechtsnachweises aus seinen Stillen Beteiligungsscheine veranlasst der Beteiligungsscheininhaber, dass seine Stillen Beteiligungsscheine (sofern diese keiner für die Versammlung bzw. die vertagte Versammlung erteilt und noch ausstehenden Anweisung zur einheitlichen Stimmabgabe unterliegen) mindestens 48 Stunden vor dem für die Versammlung (bzw. ggf. die vertagte Versammlung) vorgesehenen Zeitpunkt und unter Einhaltung der jeweils von Euroclear bzw. Clearstream, Luxemburg gesetzten Frist auf einem Konto bei Euroclear bzw. Clearstream, Luxemburg gesperrt werden, wobei die Bedingung gilt, dass die Stillen Beteiligungsscheine, je nachdem, welches der folgenden Ereignisse früher eintritt, entweder bis zum Ende der Versammlung bzw. vertagten Versammlung oder der Übergabe des Stimmrechtsnachweises an den Versammlungsmittler, die diesen ausgestellt hatte, gesperrt bleiben.

2 Nicht persönlich an der Versammlung teilnehmende und abstimmende Beteiligungsscheininhaber können entweder den oder die Stimmrechtsnachweis(e) einer Person übergeben, die an ihrer Stelle teilnehmen soll, oder dem Versammlungsmittler eine Abstimmungsanweisung (in Form einer elektronischen Abstimmungsanweisung (die "Elektronische Abstimmungsanweisung") gemäß den Standardverfahren von Euroclear und/oder Clearstream, Luxemburg) erteilen und vom Versammlungsmittler verlangen, dass die auf seine Stillen Beteiligungsscheine entfallenden Stimmrechte in eine Anweisung zur Sammelstimmabgabe einbezogen werden, die vom Versammlungsmittler für die Versammlung bzw. die vertagte Versammlung erteilt wurde; in diesem Falle bestellt der Versammlungsmittler zwei Stimmrechtsbevollmächtigte zur Teilnahme und Abstimmung bei der Versammlung gemäß den Anweisungen des betreffenden Beteiligungsscheininhabers.

3 Sollen die auf die Stillen Beteiligungsscheine eines Beteiligungsscheininhabers entfallenden Stimmrechte bei der Versammlung bzw. der vertagten Versammlung in eine Anweisung zur einheitlichen Stimmabgabe einbezogen werden, so hat der betreffende Beteiligungsscheininhaber mindestens 48 Stunden vor dem für die Versammlung (bzw. ggf. die vertagte Versammlung) vorgesehenen Zeitpunkt und unter Einhaltung der vom jeweiligen Clearing-System gesetzten Frist (i) zu veranlassen, dass seine Stillen Beteiligungsscheine zu diesem Zweck auf einem Konto bei Euroclear oder Clearstream, Luxemburg gesperrt gehalten werden, und (ii) selbst oder ein ordnungsgemäß Bevollmächtigter in seinem Namen den Versammlungsmittler anzuweisen, wie im Rahmen einer Elektronischen Abstimmungsanweisung abgestimmt werden soll,

wobei folgende Bedingungen gelten: zum einen bleiben die Stillen Beteiligungsscheine, je nachdem, welches der folgenden Ereignisse früher eintritt, (i) bis zum Ende der Versammlung bzw. vertagten Versammlung oder (ii) bis die Stillen Beteiligungsscheine mit dem Einverständnis des Versammlungsmittlers entsperrt werden und dieser den Treuhänder über die erforderliche Änderung der Anweisung zur einheitlichen Stimmabgabe benachrichtigt, gesperrt; zum anderen darf diese Anweisung während des Zeitraums von 48 Stunden vor der Anberaumung des Termins der Versammlung bzw. der vertagten Versammlung und unter Einhaltung der vom jeweiligen Clearing-System gesetzten Frist bis zum Ende oder der Vertagung dieser Versammlung weder widerrufen noch geändert werden.

4 Eine bereits erteilte Elektronische Abstimmungsanweisung kann während des Zeitraums von 48 Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt bis zum Ende der Versammlung nicht widerrufen werden.

5 Das für die Beschlussfähigkeit der Versammlung erforderliche Quorum besteht aus mindestens einer persönlich anwesenden oder vertretenen Person, die Stille Beteiligungsscheine im Nennwert von insgesamt 10 Prozent der dann ausstehenden Stillen Beteiligungsscheine hält oder vertritt. Ist das Quorum nicht erreicht, wird die Versammlung um vier Wochen verschoben und zu dem vom Treuhänder anberaumten Termin und Ort abgehalten. Bei einer vertagten Versammlung liegt das Quorum bei mindestens einer persönlich anwesenden oder vertretenen Person, die einen beliebigen Nennwert der Stillen Beteiligungsscheine hält oder vertritt.

6 Beschlüsse bedürfen zu ihrer Wirksamkeit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Ein gefasster Beschluss ist für sämtliche Beteiligungsscheininhaber verbindlich, unabhängig von deren Teilnahme an der Versammlung oder deren Stimmabgabe.

#### *Kontakt*

Beteiligungsscheininhaber, welche die zugrundeliegende Dokumentation erhalten wollen oder organisatorische Fragen zur Versammlung haben, können folgende Person ansprechen:

Deutsche Bank AG London  
Debt & Equity Restructuring Services  
Winchester House  
1 Great Winchester Street  
London EC2N 2DB  
Vereinigtes Königreich  
Tel. +44 (0) 20 7547 5000  
Fax. +44 (0) 20 7547 6149/5001  
E-Mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com);

oder unmittelbar Kontakt mit dem Treuhänder aufnehmen:

Deutsche Bank Luxembourg S.A.  
2, boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 Luxemburg  
Großherzogtum Luxemburg  
Tel. +352 42 12 26 39  
Fax. +352 47 31 36  
E-Mail: [xchange.offer@db.com](mailto:xchange.offer@db.com).

Beteiligungsscheininhaber, die mehr Informationen zum Inhalt der Dokumente und zu den in der Tagesordnung genannten Punkten wünschen, können die IKB Deutsche Industriebank AG, Frau Dr. Annette Littmann, direkt ansprechen unter

Tel.: +49 211 8221 4777  
Fax.: +49 211 8221 2745

Luxemburg, den 13. September 2010.

*Für Deutsche Bank Luxembourg, Société Anonyme / Für IKB International, Société Anonyme*

#### ANHANG

##### ÄNDERUNGEN DES BETEILIGUNGSVERTRAGES

Ab dem Übertragungstag gilt Folgendes:

Sämtliche Bezugnahmen auf die Bank in den §§ 3.1 Satz 1, 6.2, 7.1, 8, 9.1, 9.2, 11.1, 12.1, 12.4, 13, 14 und 17 des Beteiligungsvertrages gelten als Bezugnahmen auf die "Muttergesellschaft".

Es entfallen § 3.1 Satz 3 Alternative (i), § 3.1 Satz 4 Alternative (ii), § 3.2, § 4.1 Satz 6 Alternative (i), § 7.2 und § 7.3 des Beteiligungsvertrages.

In § 7.1 (i) entfällt der Klammerzusatz "(einschließlich Genußrechte und Genußscheine und gegebenenfalls sonstige Ergänzungskapitalinstrumente und andere nachrangige Verbindlichkeiten)".

Es gilt die Bezugnahme in § 9.1 Satz 1 und § 9.1 (ii) und § 9.2 (ii) des Beteiligungsvertrages auf das Grossherzogtum Luxemburg und luxemburgische Behörden oder Gebietskörperschaften als Bezugnahme auf das Grossherzogtum Luxemburg und die Bundesrepublik Deutschland und luxemburgische und deutsche Behörden und Gebietskörperschaften.

In § 9.1(i) und § 9.2(i) gelten die Bezugnahmen auf "Verfügbaren Ausschüttungsfähigen Gewinn für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Bank" als Bezugnahmen auf "Bilanzgewinn der Muttergesellschaft gemäß Einzelabschluss für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Muttergesellschaft".

Es lautet die Kontaktadresse der Muttergesellschaft in § 14 des Beteiligungsvertrages wie folgt:

IKB Deutsche Industriebank AG  
Wilhelm-Bötzkies-Str. 1  
40474 Düsseldorf  
Bundesrepublik Deutschland  
z. Hd.: Simon Lemmert  
Tel.: +49 211 8221 3226  
Fax: + 49 211 8221 3526

Es wird § 17 des Beteiligungsvertrages dahingehend abgeändert, dass auch die Bestimmungen betreffend den Rang der Ansprüche der Treuhänderin nach § 7.1 des Beteiligungsvertrages für die Rückzahlung der Vermögenseinlage und die Zahlung der aufgelaufenen und bisher nicht gezahlten Gewinnbeteiligung im Falle der Auflösung und Liquidation der Bank dem Recht der Bundesrepublik Deutschland unterliegen.

Im Übrigen bleiben die im Bestimmungen des Beteiligungsvertrages unverändert.

#### ÄNDERUNGEN DER BEDINGUNGEN DER STILLEN BETEILIGUNGSSCHEINE

Angaben zu Paragraphen und Zeilen beziehen sich auf die Bedingungen die im Prospekt von November 2000 enthalten sind.

In §§ 2 Absatz 2, 2 Absatz 5, 2 Absatz 6, 3 Absatz 1, 4 (c), 7 (a), 7 (d), 8 (a), 8 (b), 9 (b), 11 Absatz 2, 11 Absatz 3, 12 (a), 13 (c) und 14 (a) werden alle Bezugnahmen auf Bank als Bezugnahmen auf "Bank (ab dem Übertragungstag: die Muttergesellschaft)" gelesen.

§ 1 wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 23 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag (wie nachfolgend definiert): Muttergesellschaft)" zu lesen
- der letzte Satz wird durch die folgenden Sätze ersetzt:

"Gemäß dem Beteiligungsvertrag endete die stille Beteiligung mit Ende des am 31. März 2010 beendeten Geschäftsjahres der Bank (das "Geschäftsjahr 2009/2010"). Der Einlagebetrag (wie im Beteiligungsvertrag definiert) der Vermögenseinlage zum 31. März 2010 wird als Teil und Ergebnis des geprüften Einzelabschlusses der Bank für das Geschäftsjahr 2009/2010 bestimmt. Gemäß dem Beteiligungsvertrag ist die Vermögenseinlage zum Einlagebetrag am 17. November 2010 zur Rückzahlung vorgesehen.

Am 30. September 2010 (der "Übertragungstag") übertrug die Bank, mit Zustimmung der Treuhänderin und Einverständnis der Anteilhaber, ihre Rechtsposition aufgrund des Beteiligungsvertrages im zu diesem Zeitpunkt bestehenden vertraglichen und gesetzlichen Rechte und Pflichten) insgesamt auf die Muttergesellschaft, und die Muttergesellschaft übernahm die Rechtsposition der Bank aufgrund des Beteiligungsvertrages (einschließlich aller vertraglichen und gesetzlichen Rechte und Pflichten) insgesamt im Wege der Vertragsübernahme nach deutschem Recht. Folglich (i) sind die Muttergesellschaft und die Treuhänderin Parteien des Beteiligungsvertrages und ist die Bank seit dem Übertragungstag nicht mehr Partei des Beteiligungsvertrages und (ii) ist die Muttergesellschaft seit dem Übertragungstag alleinige Schuldnerin etwaiger, nach Maßgabe der Bestimmungen des Beteiligungsvertrages fälliger Zahlungsverpflichtungen."

§ 2 Absatz 1 wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 8 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen

§ 2 Absatz 3 wird wie folgt abgeändert:

- der letzte Satz wird durch folgende Sätze ersetzt:

"Da die Muttergesellschaft ab dem Übertragungstag Schuldnerin sämtlicher Verpflichtungen aus dem Beteiligungsvertrag und die Patronatserklärung somit gegenstandslos geworden ist, wurde die Patronatserklärung mit Wirkung zum Übertragungstag zwischen der Bank, der Muttergesellschaft und der Treuhänderin aufgehoben."

§ 2 Absatz 4 wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 2 und Zeile 6 wird "und der Patronatserklärung" gelöscht

§ 2 Absatz 8 wird wie folgt abgeändert:

- in den Zeilen 5, 16, 17, 18 und 19 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen
- in Zeile 12 wird hinter "Bank" "(bis zum Übertragungstag)" eingefügt

§ 3 Absatz 2 wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 3 wird "Euroclear" durch "Euroclear S.A./N.V. als Betreiber des Euroclear Systems ("Euroclear") ersetzt und hinter "verwahrt" ein Komma eingefügt.

§ 4 (a) wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 3 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen

- in Zeile 14 wird "folgenden Vorbehalten" durch "folgendem Vorbehalt" ersetzt

- in Zeile 14 wird "(i) Falls die Eigenkapital- (bzw. Solvabilitäts-) Kennziffer der Bank gemäß den bankaufsichtsrechtlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg zum 31. März 2010 unter dem von diesen Bestimmungen geforderten Mindestwert liegt oder (ii)" gelöscht

- in Zeile 29 wird das Komma vor "erfolgt" und "(i)" gelöscht

- in Zeile 32 wird "und (ii) sobald die Eigenkapital- (bzw. Solvabilitäts-) Kennziffer der Bank die Anforderungen der bankaufsichtsrechtlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg erfüllt" gelöscht

§ 4 (b) wird gelöscht und § 4 (c) wird zu § 4 (b) und § 4 (d) wird zu § 4 (c).

§ 5 (a) Absatz 1 wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 12 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen

§ 5 (a) Absatz 4 wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 39 wird "Zahlungszeitraum" durch "Zahlungszeitraum" ersetzt

§ 5 (b) wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 18 ist "(i) daß die Eigenkapital- (bzw. Solvabilitäts-) Kennziffer der Bank gemäß den bankaufsichtsrechtlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg zum 31. März dieses Geschäftsjahrs den von diesen Bestimmungen geforderten Mindestwert erreicht und/oder (ii)," zu löschen

§ 7 (a) wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 6 wird der Klammerzusatz "(einschließlich Genußrechte und Genußscheine und gegebenenfalls sonstige Ergänzungskapitalinstrumente und andere nachrangige Verbindlichkeiten)" gelöscht

§ 7 (b) (einschließlich der sich hierauf beziehenden Fußnoten 12, 13 und 14 und deren gesamten Inhaltes) und § 7 (c) werden gelöscht und § 7 (d) wird zu § 7 (b)

§ 8 (b) wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 13 wird "oder der Patronatserklärung" gelöscht

§ 8 (c) wird gelöscht und § 8 (d) wird zu § 8 (c)

§ 9 (a) wird wie folgt abgeändert:

- in den Zeilen 1 und 13 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen

- in Zeile 7 ist hinter "Luxemburg "oder von der Bundesrepublik Deutschland" und hinter "luxemburgischen" "oder deutschen" einzusetzen

- unter (1) wird in Zeile 1 "Verfügbaren Ausschüttungsfähigen Gewinn für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Bank" durch "Bilanzgewinn der Muttergesellschaft gemäß Einzelabschluss für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Muttergesellschaft" ersetzt

- unter (2) ist in Zeile 5 hinter "Luxemburg" "oder der Bundesrepublik Deutschland " einzusetzen

§ 9 (b) wird wie folgt abgeändert:

- unter (1) wird in Zeile 1 "Verfügbaren Ausschüttungsfähigen Gewinn für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Bank" durch "Bilanzgewinn der Muttergesellschaft gemäß Einzelabschluss für das unmittelbar vorhergehende Geschäftsjahr der Muttergesellschaft" ersetzt

- unter (2) ist in Zeile 4 hinter "Luxemburg" "oder der Bundesrepublik Deutschland " einzusetzen

§ 10 (a) wird wie folgt abgeändert:

- Fußnote 15 und deren gesamter Inhalt wird Fußnote 12

§ 10 (d) wird wie folgt abgeändert:

- Fußnote 16 und deren gesamter Inhalt wird Fußnote 13

§ 10 (e) wird wie folgt abgeändert:

- Fußnote 17 und deren gesamter Inhalt wird Fußnote 14

§ 11 Absatz 1 wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 3 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen

§ 12 (a) wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 12 wird "und der Patronatserklärung" gelöscht

§ 13 (a) wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 1 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen

§ 13 (b) wird wie folgt abgeändert:

- in Zeile 6 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen
- § 13 (c) wird wie folgt abgeändert:
  - unter (i) entfällt der Text und wird durch "(gegenstandslos)" ersetzt
- § 14 (b) wird wie folgt abgeändert:
  - in Zeile 4 wird "der Patronatserklärung oder" gelöscht
  - in Zeile 7 ist "Bank" als "Bank (ab dem Übertragungstag: Muttergesellschaft)" zu lesen und es wird "oder der Patronatserklärung durch die Muttergesellschaft" gelöscht
  - in Zeile 15 wird "oder der Patronatserklärung" gelöscht
- § 16 wird wie folgt abgeändert:
  - in Zeile 7 wird vor "soweit" ein Komma eingefügt
  - in Zeile 8 wird nach "möglich" ein Komma eingefügt
- § 17 (a) wird wie folgt abgeändert:
  - in Zeile 8 ist "(i) den Status der Ansprüche der Treuhänderin auf Rückzahlung der Vermögenseinlage und Zahlung der aufgelaufenen und bisher nicht gezahlten Gewinnbeteiligung im Falle der Auflösung oder Liquidation der Bank und (ii)" zu löschen.

Um Missverständnisse auszuschließen, alle §§ die nicht namentlich aufgeführt sind, bleiben unverändert.

Référence de publication: 2010122319/267/555.

**Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.282.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui doit se tenir au siège social de la société, le 7 octobre 2010 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Annual report for the financial year ending on December 31st, 2009.
2. Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31st, 2009.
3. Discharge to the General Partner and to the independent auditor for the exercise of their mandate through December 31st, 2009.
4. Discharge and authorization to the General Partner to implement status changes from SICAR to any other type of investment company be it regulated or not as deemed necessary by the General Partner depending on i) changing regulatory environment and ii) cost efficiencies that can be generated.
5. Miscellaneous.

*L'Associé Commandité.*

Référence de publication: 2010124922/799/19.

**Value Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.976.

Les actionnaires sont convoqués à

**UNE ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le 30 septembre 2010, à 10.00 heures, au siège social de la Société 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Entendre et approuver le rapport de l'auditeur et le rapport de gestion pour l'exercice clos au 30 septembre 2007.
2. Approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 30 septembre 2007.
3. Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos au 30 septembre 2007.
4. Entendre et approuver le rapport de l'auditeur et le rapport de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 11 janvier 2008 (date de dissolution et de mise en liquidation).
5. Approuver les comptes annuels anticipés pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 11 janvier 2008 (date de dissolution et de mise en liquidation).
6. Donner décharge aux Administrateurs pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 11 janvier 2008 (date de dissolution et de mise en liquidation).

7. Prendre connaissance du rapport du collège de liquidateurs sur la situation de l'actif et du passif couvrant la période du 11 janvier 2008 (date de dissolution et de mise en liquidation) au 30 septembre 2010.
8. Divers.

Selon l'article 13 des statuts coordonnés du 1<sup>er</sup> janvier 1999 de la Société et conformément à la loi du 10 août 1915 modifiée, les décisions de l'Assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix. Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

#### UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 septembre 2010, à 14.00 heures, au siège social de la Société 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

1. Décider de la liquidation en numéraire de la Société.
2. Divers.

Selon l'article 13 des statuts coordonnés du 1<sup>er</sup> janvier 1999 de la Société et conformément à la loi du 10 août 1915 modifiée, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée; les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix. Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

#### MODALITES D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Les actionnaires seront autorisés à assister aux Assemblées sur présentation d'une preuve de leur identité. Les actionnaires sont priés d'informer la Société, à son siège (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / administration "VALUE STRATEGY FUND (en liquidation)" - SGSS/LUXE/FAS/JUR), le 23 septembre 2010 au plus tard, de leur intention d'assister personnellement aux Assemblées. Les actionnaires qui ne pourraient pas assister personnellement à l'assemblée peuvent se faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège social de la Société ou de l'établissement chargé du service financier en Belgique S.A. Leleux Associated Brokers N.V. (17, rue du Bois Sauvage, B-1000 Bruxelles). Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues à European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) ou à l'établissement chargé du service financier en Belgique auprès de S.A. Leleux Associated Brokers N.V., 17, rue du Bois Sauvage, B-1000 Bruxelles au plus tard le 23 septembre 2010.

Les actionnaires peuvent également faire connaître à l'établissement chargé du service financier en Belgique S.A. Leleux Associated Brokers N.V., (17, rue du Bois Sauvage, B-1000 Bruxelles) leur intention de prendre part en personne aux Assemblées.

Les personnes qui assisteront aux Assemblées en qualité d'actionnaire, seront priées de produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions (qu'elles possèdent directement) dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres de European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

Les actionnaires pourront également contacter, en Belgique, l'établissement chargé du service financier en Belgique S.A. Leleux Associated Brokers N.V., (17, rue du Bois Sauvage, B-1000 Bruxelles), lieu où les rapports périodiques de la société sont disponibles gratuitement sur simple demande.

*Le Collège des liquidateurs*

Bruno VAN CALOEN / Marco MENNELLA

Référence de publication: 2010120786/61.

---

#### **ING (L) Liquid, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 86.762.

#### L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, le mardi 12 octobre 2010 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs

5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

*Le Conseil d'administration de ING (L) Liquid.*

Référence de publication: 2010126171/755/20.

---

**Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.924.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

DES ACTIONNAIRES qui se tiendra le 22 octobre 2010 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010126172/788/15.

---

**Clost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 25.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 octobre 2010 au siège social à 10:00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 2010 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrations et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010126173/1616/15.

---

**Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 55.708.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of MERCURION ASIA FUND will be held at RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-Sur-Alzette on October 1, 2010 at 10.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at June 30, 2010;
3. Allocation of the net result;
4. Discharge to the Directors and Auditors;
5. Statutory Appointments;
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of MERCURION ASIA FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting to Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the Sicav : RBC Dexia Investor Services Bank S.A.)

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010122809/755/25.

---

**Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 30 septembre 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital en numéraire avec renonciation par les actionnaires existants au droit de souscription préférentiel, pour un montant de € 2.120.000,00 pour porter le capital de son montant actuel de € 12.500.000,00 à € 14.620.000,00 par l'émission de 9.464 actions nouvelles. Le montant du prix de souscription a été déterminé par le conseil d'administration et peut être obtenu par les actionnaires au siège de la société.
2. Autorisation à la société d'acquérir jusqu'à 50% de ses propres actions, et détermination des conditions de rachat. Cette autorisation est valable pendant une durée de 5 ans.
3. Changement de la date de clôture de l'exercice.
4. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010122315/657/20.

---

**Partapar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010122316/795/15.

---

**Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 août 2010, et affectation des résultats.

3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2010.

4. Divers.

LINK MULTIPLE S.à r.l.

Gérant Commandité

Référence de publication: 2010122825/1023/17.

---

**C.B.F. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 124.102.

La société Georges & Associés S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société C.B.F. S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 124.102, sis au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 28 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Référence de publication: 2010103549/13.

(100117442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Tiledrasi S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2010*

Monsieur Pavlos Kanellopoulos, liquidateur, a démissionné à la date du 21 juillet 2010.

Monsieur Evangelos Raptis, né le 24 avril 1969 à Athènes, ayant comme adresse professionnelle Nedmed Group, Manis Street, Kantza Pallini of Attica, GR 153-51, Athènes Grèce, est nommé liquidateur de la société Dikomo Investment S à R L, avec effet à partir du 21 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Nationale S.à r.l.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010105167/17.

(100116074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

---

**Clad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.995.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «CLAD S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juillet 2010. Relation : EAC/2010/9006.

- que la société «CLAD S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111.995,

constituée suivant acte notarié du 5 octobre 2005 et publié au Mémorial C numéro 358 du 17 février 2006, au capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action,

se trouve à partir de la date du 21 juillet 2010 définitivement liquidée, l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 7 juin 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. Concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103586/26.

(100117384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**CSL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 68.293.

—  
*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 17 juillet 2010*

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique que le siège social a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg à 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg. Ce transfert est effectif à partir du 11 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010103606/12.

(100117479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Dukaat Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.547.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 avril 2010*

1) La société à responsabilité limitée KPMG a été révoquée de son mandat de réviseur d'entreprises.

2) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes pour les années financières se terminant au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dukaat Asset Management*

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2010103611/16.

(100117454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Gota Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 93.399.

—  
L'an deux mil dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ramiro GOMES DE ALMEIDA, indépendant, demeurant à L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération, né à Macieira de Cambra -Vale de Cambra (P) le 11 avril 1954,

2.- Monsieur Marco GOMES DE BRITO, étudiant, demeurant à L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération, né à Luxembourg, le 18 septembre 1980,

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée GOTA MAR S.à r.l. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 93399;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 574 du 26 mai 2003,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889 du 29 août 2003.

Ensuite les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège de la société vers L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération et en conséquence décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Walferdange.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de rajouter un dernier alinéa à l'article 3 de la société concernant l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration;
- le louage d'ambulances, de taxis et de voitures particulières, avec ou sans chauffeur.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 850.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GOMES DE ALMEIDA; M. GOMES DE BRITO, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32478. Reçu 75.-€ ( soixante quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103690/46.

(100117465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Blue Waters Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.712.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Gaston REYMENANTS, administrateur, demeurant à IE-13 Dublin (Irlande), 9, Balkill Park.

Lequel comparant, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BLUE WATERS EUROPE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€), représenté par MILLE (1.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de DEUX MILLIONS d'EUROS (2.000.000,-€), qui sera représenté par VINGT MILLE (20.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte constitutif, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant étendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par l'actionnaire unique.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT VINGT EUROS (920,-€).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

*Est nommé aux fonctions d'administrateur:*

Gaston REYMENANTS, administrateur, demeurant à IE-13 Dublin (Irlande), 9, Balkill Park.

#### *Deuxième résolution*

*Est nommé commissaire aux comptes:*

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Troisième résolution*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

#### Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twenty-second of July.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Gaston REYMEANTS, director, residing in IE-13 Dublin (Ireland), 9, Balkill Park.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "BLUE WATERS EUROPE S.A."

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-€) represented by THOUSAND (1,000) shares without par value, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

The authorized capital is fixed at TWO MILLION EURO (2,000,000.-€), divided into TWENTY THOUSAND (20,000) shares without par value.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years as of the date of incorporation, to increase in one or several times this capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued in the form of new shares, with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by authentic deed the present article to such an increase.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January and closes on the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first wednesday on the month of June at 11.00 at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-€) and therefore the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-€) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED TWENTY EURO (920.-€).

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

*Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital, takes the following resolutions:

*First resolved*

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

*The following is appointed Directors:*

- Gaston REYMENANTS, director, residing in IE-13 Dublin (Irland), 9, Balkill Park.

*Second resolved*

*Is elected as auditor:*

- PREMIER TAX SA (B 147.687), with registered office in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Third resolved*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2015.

*Fourth resolved*

The address of the company is fixed at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: REYMENANTS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 juillet 2010. REM 2010 / 1017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107763/264.

(100121496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

**Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103870/11.

(100117485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**D.B.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.640.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010103607/14.

(100117450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.311.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2010*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010103720/16.

(100117426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Beeckesteyn Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.624.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEECKESTEYN HOLDING S.A." (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 74624, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 février 2000, publié au Mémorial C n° 438 du 20 juin 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des actions et échange des 100 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune contre 100 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 30.500,- afin de le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 61.500,- par la création de 98 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Renonciation des actionnaires minoritaires à leurs droits de souscription préférentielle.

4. Souscription des 98 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par l'actionnaire majoritaire, Monsieur Gerard Franciscus Johannes LIPS, et libération intégrales desdites actions par ce dernier par un apport en espèces de EUR 30.500,-.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 61.500,-) divisé en cent quatre-vingt-dix-huit (198) actions sans désignation de valeur nominale".

6. Modification de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

1 "La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

7. Fixation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au quinze juin à quatorze heures et modification subséquente de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze juin à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant".

8. Décharge aux administrateurs démissionnaires, Monsieur Philippe TOUSSAINT, Madame Virginie DOHOGNE et Madame Mounira MEZIADI, pour l'exécution de leur mandat.

9. Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.

10. Transfert du siège social de la Société à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4<sup>e</sup> étage, et adoption par la Société de la nationalité belge ainsi que des statuts d'une société anonyme de droit belge.

11. Nomination de trois (3) administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012, à savoir:

a. la société Intertrust Belgium NV, enregistrée sous le numéro 435.177.929, avec siège à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4<sup>e</sup> étage, représentée par son administrateur agissant en tant que représentant permanent, Monsieur Christophe TANS, administrateur de société, né le 23 décembre 1972 à Hasselt, Belgique, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4<sup>e</sup> étage;

b. la société Phidias Management NV, enregistrée sous le numéro 447.279.272, avec siège à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4<sup>e</sup> étage, représentée par son administrateur agissant en tant que représentant permanent, Monsieur Pierre VERHAEGEN, administrateur de société, né le 13 août 1974 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4<sup>e</sup> étage;

c. la société Intertrust Corporate services NV/SA, enregistrée sous le numéro 0463.120.065, avec siège à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4<sup>e</sup> étage, représentée par son administrateur agissant en tant que représentant permanent, Madame Irene FLORESCU, administrateur de société, né le 26 juillet 1966 à Ploiesti, Roumanie, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4<sup>e</sup> étage.

12. Autorisation aux administrateurs d'accomplir en Belgique toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Belgique et à l'adoption de la nationalité belge.

Il Que les actionnaires, leurs mandataires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune sont échangées contre cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de trente mille cinq cents Euros (EUR 30.500,-) afin de le porter de son montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 61.500,-) par la création de quatre-vingt-dix-huit (98) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Les actionnaires minoritaires ayant renoncé à leurs droits de souscription préférentielle, les quatre-vingt-dix-huit (98) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont souscrites par l'actionnaire majoritaire, Monsieur Gerard Franciscus Johannes LIPS, et sont libérées intégralement par ce dernier par un apport en espèces de trente mille cinq cents Euros (EUR 30.500,-).

L'apport en espèces d'un montant total de trente mille cinq cents Euros (EUR 30.500,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le souscripteur est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée.

#### *Troisième résolution*

Suite à cette augmentation de capital, l'article trois des statuts est modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 61.500,-) divisé en cent quatre-vingt-dix-huit (198) actions sans désignation de valeur nominale."

#### *Quatrième résolution*

L'article deux des statuts est modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires est fixée au quinze juin à quatorze heures, l'article neuf des statuts est modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

#### *Sixième résolution*

Décharge est donnée aux administrateurs démissionnaires, Monsieur Philippe TOUSSAINT, Madame Virginie DO-HOGNE et Madame Mounira MEZIADI, pour l'exécution de leur mandat.

#### *Septième résolution*

Décharge est donnée au commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exercice de son mandat.

#### *Huitième résolution*

Le siège social de la Société est transféré à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4e étage, et la nationalité belge est adoptée par la Société ainsi que des statuts d'une société anonyme de droit belge.

#### *Neuvième résolution*

Trois (3) administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012, à savoir:

a. la société Intertrust Belgium NV, enregistrée sous le numéro 435.177.929, avec siège à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4e étage, représentée par son administrateur agissant en tant que représentant permanent, Monsieur Christophe TANS, administrateur de société, né le 23 décembre 1972 à Hasselt, Belgique, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4e étage;

b. la société Phidias Management NV, enregistrée sous le numéro 447.279.272, avec siège à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4e étage, représentée par son administrateur agissant en tant que représentant permanent, Monsieur Pierre VERHAEGEN, administrateur de société, né le 13 août 1974 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4e étage;

c. la société Intertrust Corporate services NV/SA, enregistrée sous le numéro 0463.120.065, avec siège à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4e étage, représentée par son administrateur agissant en tant que représentant permanent, Madame Irene FLORESCU, administrateur de société, né le 26 juillet 1966 à Ploiesti, Roumanie, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Belgique, Rue Royale 97, 4e étage.

#### *Dixième résolution*

Les administrateurs sont autorisés à accomplir en Belgique toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Belgique, et à l'adoption de la nationalité belge.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue française et la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand and ten.

On the twenty ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "BEECKESTEYN HOLDING S.A." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 74624, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 25, 2000, published in the Mémorial C number 438 of June 20, 2000.

The meeting is declared open by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, acting as chairman, and appointing Miss Sophie HENRYON, residing professionally at Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

### *Agenda*

1. Cancellation of the nominal value of the shares and exchange of the existing 100 shares with a nominal value of EUR 310.- each for 100 shares without a nominal value.

2. Increase of the corporate capital to the extent of EUR 30,500.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 61,500.- by the issue of 98 new shares without a nominal value having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Waiver by the minority shareholders of their preferential subscription rights.

4. Subscription of the 98 new shares without a nominal value by the majority shareholder, Mr. Gerard Franciscus Johannes LIPS, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 30,500.-.

5. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association which will henceforth have the following wording: "The corporate capital is set at sixty one thousand and five hundred Euro (EUR 61,500.-) divided into one hundred and ninety eight (198) shares without a nominal value."

6. Amendment of article 2 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The Company's object is, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations."

7. Setting of the annual general shareholders' meeting on the fifteen of June at two p.m. and subsequent amendment of article 9 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fifteen of June at two p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

8. Discharge to the resigning directors, Mr. Philippe TOUSSAINT, Mrs. Virginie DOHOGNE and Mrs. Mounira ME-ZIADI, for the performance of their mandate.

9. Discharge to the resigning statutory auditor, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., for the performance of its mandate.

10. Transfer of the registered office of the Company to B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, and adoption by the Company of the Belgian nationality and of the articles of association of a public limited company under the laws of Belgium.

11. Appointment of three (3) directors until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012, namely:

a. the company Intertrust Belgium NV, registered under number 435.177.929, with registered office at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, represented by its director acting as permanent representative, Mr. Christophe TANS, company director, born on December 23, 1972 at Hasselt, Belgium, residing professionally at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor;

b. the company Phidias Management NV, registered under number 447.279.272, with registered office at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, represented by its director acting as permanent representative, Mr. Pierre VERHAEGEN, company director, born on August 13, 1974 at Wilrijk, Belgium, residing professionally at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor.

c. the company Intertrust Corporate services NV/SA, registered under number 0463.120.065, with registered office at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, represented by its director acting as permanent representative, Mrs. Irene FLORESCU, company director, born on July 26, 1966 at Ploiesti, Romania, residing professionally at B1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor.

12. Authorization to the directors to fulfil in Belgium all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Belgium and to adopt the Belgian nationality.

II -That the shareholders, their proxyholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxyholders of the shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III-That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The nominal value of the shares is cancelled and the existing one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each are exchanged for one hundred (100) shares without a nominal value.

*Second resolution*

The corporate capital is increased to the extent of thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-) in order to raise it from the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to sixty one thousand and five hundred Euro (EUR 61,500.-) by the issue of ninety eight (98) new shares without a nominal value having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The minority shareholders having waived their preferential subscription rights, the ninety eight (98) new shares without a nominal value are subscribed by the majority shareholder, Mr. Gerard Franciscus Johannes LIPS, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-).

The contribution in cash of the total amount of thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscriber is represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

*Third resolution*

As a consequence of such increase of capital, article three of the articles of association is amended and has henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at sixty one thousand and five hundred Euro (EUR 61,500.-) divided into one hundred and ninety eight (198) shares without a nominal value."

*Fourth resolution*

Article two of the articles of association is amended and has henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The Company's object is, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations."

*Fifth resolution*

The annual general shareholders' meeting is set on the fifteen of June at two p.m., article nine of the articles of association is amended and has henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fifteen of June at two p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

*Sixth resolution*

Discharge is given to the resigning directors, Mr. Philippe TOUSSAINT, Mrs. Virginie DOHOGNE and Mrs. Mounira MEZIADI, for the performance of their mandate.

*Seventh resolution*

Discharge is given to the resigning statutory auditor, COMCOLUX S.à r.l., for the performance of its mandate.

*Eighth resolution*

The registered office of the Company is transferred to B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, and the Belgian nationality is adopted by the Company as well as articles of association of a public limited company under the laws of Belgium.

*Ninth resolution*

Three (3) directors are appointed until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012, namely:

a. the company Intertrust Belgium NV, registered under number 435.177.929, with registered office at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, represented by its director acting as permanent representative, Mr. Christophe TANS, company director, born on December 23, 1972 at Hasselt, Belgium, residing professionally at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor;

b. the company Phidias Management NV, registered under number 447.279.272, with registered office at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, represented by its director acting as permanent representative, Mr. Pierre VERHAEGEN, company director, born on August 13, 1974 at Wilrijk, Belgium, residing professionally at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor.

c. the company Intertrust Corporate services NV/SA, registered under number 0463.120.065, with registered office at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor, represented by its director acting as permanent representative, Mrs. Irene FLORESCU, company director, born on July 26, 1966 at Ploiesti, Romania, residing professionally at B-1000 Brussels, Belgium, Rue Royale 97, 4<sup>th</sup> floor.

*Tenth resolution*

The directors are authorized to fulfil in Belgium all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Belgium and to adopt the Belgian nationality.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (€ 1.000.-).

There been no further business on the agenda, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary who knows French and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010106974/308.

(100121464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Julien BELLONY, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015. La cooptation de Monsieur Fabio GASPERONI, sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour PERGAM PROPERTIES GP S.à.r.l

Signatures

Référence de publication: 2010103878/15.

(100117420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

*Extrait de la décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2010*

Le siège social a été transféré de L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010104018/16.

(100117470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Axus Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.432.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010104862/12.

(100118088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Ascani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5219 Sandweiler, 5, rue Georges Hamen.

R.C.S. Luxembourg B 63.275.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104857/14.

(100117778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104858/10.

(100117739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104859/10.

(100117741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Centiem Ouest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.713.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010, LAC / 2010 /31572.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010105203/20.

(100117340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**AVR Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 113.803.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104860/10.

(100118401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**AVR Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 113.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104861/10.

(100118403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.475.

Les comptes annuels de Bank Hapoalim (Schweiz) AG au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010104864/10.

(100118013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.475.

Les comptes annuels de Bank Hapoalim (Schweiz) AG au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010104865/10.

(100118014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Bijouterie D.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 4, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 102.815.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104869/14.

(100117780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Barn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.959.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010104868/13.

(100118441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Bildinx Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 89.703.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/07/2010.

Pour BILDINX S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010104870/12.

(100117754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.868.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2010*

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Fabio CECCARELLI ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Wind Finance SL S.A

Signatures autorisées

Référence de publication: 2010106542/20.

(100117392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.833.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BILOVICE INVEST S.A.  
Mohammed KARA / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010104871/12.

(100118358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.833.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BILOVICE INVEST S.A.  
Mohammed KARA / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010104872/12.

(100118360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Biogros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 40.346.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.  
10 rue Jean Jacoby  
L-1832 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010104874/14.

(100117801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**BMG RM Warehouse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104875/10.

(100118419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**European Retail Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.637.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 juin 2010*

L'associé unique de la Société a décidé

- d'accepter la résignation de Monsieur Rainer Nonnengässer comme administrateur de la Société avec effet immédiat
- d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Ralf Süsser, né le 15 octobre 1968 à Calw, Allemagne et domicilié professionnellement à 95, Innere Kanalstrasse, D-50823 Cologne, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Retail Venture S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010105225/16.

(100117150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Bridle S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.161.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010104876/12.

(100118268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Bureau d'Architecture Web, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 101.153.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10 rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010104877/14.

(100117809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

---

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 8 juin 2009*

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Anthony SHAYLE en tant qu'administrateur de la Société.

2. L'assemblée générale extraordinaire a nommé Mr. Jean-Louis CAMUZAT, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-aux-roses (France), domicilié professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010105359/18.

(100117272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**C.A.R.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8013 Strassen, 16, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 59.904.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/07/2010.

Pour C.A.R.L. S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010104878/12.

(100117751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**C.M. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.828.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104879/10.

(100118180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Captiva Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.025.

---

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104880/11.

(100118366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Cereplast International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.422.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104881/10.

(100118179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Marber Bou S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.918.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 14 juillet 2010 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 78.918, au nom de la Société MARBER BOU S.A.,

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Capital social: EUR 50.000,-

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme  
Signature  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010105285/21.

(100117404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Citibank International plc (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

R.C.S. Luxembourg B 78.602.

(Société mère: Citibank International plc)

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de Citibank International plc*  
Citibank International plc (Luxembourg Branch)  
(Succursale de CITIBANK INTERNATIONAL PLC)  
Signature

Référence de publication: 2010104882/13.

(100118453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Coffee Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.678.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010104883/13.

(100118420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Compagnie d'Investissements Méditerranéenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEENNE S.A.  
Société Anonyme  
Claudio BACCELI / Gilbert MULLER  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010104884/13.

(100117729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**6-24 C International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.567.

*Extrait des décisions de l'associé unique en date du 21 avril 2010*

Suite à la décision de l'associé unique prise en date du 21 avril 2010, la gérance a pris note du changement de dénomination et de forme juridique de l'associé unique en 6-24 CONSULTING, société anonyme. La gérance a aussi pris note du changement d'adresse de l'associé unique qui demeure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au no. 117-119 Avenue Victor Hugo, F- 92100 Boulogne Billancourt (France) et du changement de son numéro d'immatriculation, la société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 430 372 300.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 avril 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2010105369/18.

(100117421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.589.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juillet 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010104885/12.

(100118238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010104886/13.

(100118346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Sermelux aluminium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 73.525.

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERMELUX ALUMINIUM S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.525, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 7 mars 2000,

ayant un capital souscrit fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Amélie JURIN, responsable juridique, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Demande aux actionnaires de renouveler le capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans et d'augmenter le capital autorisé à un montant de 1.500.000,- EUR (un million cinq cents mille euros).

2.- Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

3.- Nomination statutaires.

4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée; après avoir entendu le rapport dûment motivé du conseil d'administration en application de l'article 32.3.5 de la loi sur les sociétés commerciales tel que modifié; décide de renouveler et augmenter le capital autorisé à un montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) et de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Durée, Siège social, Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de " SERMELUX ALUMINIUM S.A."

La durée de la société est illimitée.

Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet:

1.- La conception, l'achat, la vente, la promotion et la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles, notamment dans la branche de constructions métalliques,

- tous les travaux de calorifugage, d'isolation thermique et acoustique, de travaux d'étanchéité, de confection de chapes flottantes, de façades et l'imperméabilisation,

- le montage d'éléments préfabriqués et la pose de pierres naturelles,

2.- l'établissement d'études, de calculs, de plans et de schémas; la production, la fabrication, l'assemblage et la transformation de toutes matières métalliques ou non;

- l'importation et l'exportation, la commercialisation, le montage et l'entretien de produits de fermeture de bâtiments, de constructions métalliques et de murs-rideaux en aluminium,

3.- l'exploitation de station de services avec vente de véhicules automoteurs et d'accessoires et le remorquage de véhicules automoteurs, ainsi que la prestation de services techniques, industriels et administratifs pour toutes ces activités.

Elle peut se livrer à toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant être directement ou indirectement en rapport avec l'objet social et pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement.

La société pourra aussi s'intéresser par toutes voies appropriées dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel jusqu'à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- EUR), représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de la présente assemblée du 7 juillet 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'actionnaire qui veut céder la totalité ou une partie de ses actions, doit les offrir, par préférence aux autres actionnaires qui peuvent les acquérir au pro rata de leur quote-part dans le capital de la société. Le cédant avertit l'ensemble des autres actionnaires de son intention de vendre par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix de vente. La notification de la part du cédant pourra en outre intervenir par annexe à la convocation de l'assemblée générale annuelle. Si le cédant entend charger le conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de la diffusion de son intention de vendre en dehors de toute assemblée générale annuelle, il devra supporter les frais en résultant. Ces derniers peuvent faire une offre d'achat par lettre recommandée avec accusé de réception au cédant dans les 30 (trente) jours de la notification qu'ils ont reçue en indiquant le nombre d'actions qu'ils veulent acquérir.

Endéans les 10 (dix) jours, le cédant établit une liste avec les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils entendent acquérir en exerçant leur droit de préférence.

Si les offres d'achat portent sur plus de titres qu'il n'y en a d'offertes à la vente, les actions seront automatiquement réparties par le cédant entre les actionnaires intéressés au prorata de leur participation.

Au cas où les offres d'achat portant sur moins de titres qu'il n'y en a d'offertes à la vente, les actions seront automatiquement répartis par le cédant entre les actionnaires qui ont préempté pour le nombre d'actions ayant fait l'objet de cette préemption et pour le surplus les conditions prévues par la clause d'agrément de l'article 6 doivent être remplies.

Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique avisant équitablement en cas de rompu.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique validera l'accord intervenu entre cédant et cessionnaires dans les 60 jours de la demande lui présentée par le cédant.

**Art. 6.** Tout projet de cession d'actions qui n'a pas été préempté que ce soit pour cause qu'aucun actionnaire se soit porté acquéreur des actions offertes à la vente, soit pour cause de mort, doit être soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique. Le propriétaire des actions, ou son héritier adresse par lettre recommandée au Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique le projet de convention ou d'attribution des actions concernées, en mentionnant l'identité du cessionnaire ou de l'acquéreur potentiel. La cession devra intervenir aux mêmes conditions que celles initialement prévues. Le Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique statue sur cet agrément dans le délai d'un mois de la réception de la lettre recommandée.

A défaut d'agrément dans le mois, la société se portera acquéreuse des actions offertes à la vente.

Le prix d'une action pour les besoins ci avant visés sera établi à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable, par expert désigné soit d'un commun accord soit par le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg statuant sur requête ou en référé sur base de la valeur comptable établie d'après la valeur qui se dégage de la situation comptable de la plus récente réajustée en ce qui concerne les titres en portefeuille à la vraie valeur marchande.

## **Titre II. Administration, Surveillance.**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder 6 ans et toujours révocables par elle.

Les candidatures doivent être déposées au plus tard 48 heures avant l'ouverture de l'Assemblée auprès du président du conseil. Elles comprennent les nom, prénom profession et domicile des candidats.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisira en son sein un Président et un Vice-Président. Ces titres au sein du Conseil d'Administration sont honorifiques et confèrent une voix prépondérante au Président. Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par son Président et en cas d'absence de celui-ci par le Vice-Président.

Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Un même administrateur ne pourra être porteur de plus d'une procuration.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettre, télégrammes ou télex ou téléfax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil, sera obligé d'en informer le Conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du Conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur à un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Les décisions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur. Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toute circonstance, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle, de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale.**

**Art. 12.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes.

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Les décisions engageant les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Un actionnaire pourra se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires de la société en émettant une procuration exclusivement en faveur d'un autre actionnaire de la société. Aucun actionnaire n'aura le droit de représenter plus de cinq des autres actionnaires.

Les actionnaires doivent avertir le conseil d'administration au moins 48 heures avant la tenue de l'assemblée générale de leur intention de participer à celle-ci afin de permettre au conseil l'organisation de l'assemblée. Le bureau de l'assemblée générale pourra refuser le droit de participer à tout actionnaire qui ne s'y est pas conformé.

Sauf dispositions contraires de la loi, les assemblées générales ordinaires sont valablement constituées quel que soit le nombre des actions présentes ou représentée. Les décisions sont valablement prises en cas de majorité simple des actions.

#### **Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices, dissolution.**

**Art. 14.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre V. Disposition générale.**

**Art. 17.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

##### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique:

(a) confirme aux fonctions d'administrateurs:

(i) Monsieur Robert SCHINTGEN, employé privé, né à Luxembourg, le 24 octobre 1947, demeurant à L-7217 Bèrel-dange, 113, rue de Bridel,

(ii) Madame Léa BEISSEL, employée privée, née à Luxembourg, le 27 mars 1964, demeurant à L-7217 Bèrel-dange, 113, rue de Bridel,

(iii) Monsieur Frank NIMAX, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 9 janvier 1964, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21, rue Michel Lentz

(iv) Monsieur Yves KEMP, physicien diplômé, né à Pétange le 18 juin 1961 et demeurant à L-4770 Pétange, 7 rue de la Paix

(v) Monsieur Michel GUIOT, ingénieur civil, né à Bleid le 26 juin 1952 et demeurant à B-6700 Arlon, 14 rue François Boudart

(vi) Monsieur Pascal STRUBEL, ingénieur, né à Algrange (F) le 28 novembre 1965 et demeurant à F-57700 Rangevaux 47, rue des Prés.

(b) confirme aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg N°B.29.501)

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Réunion du Conseil d'administration*

Les membres du Conseil d'administration ici représentés par Madame Amélie JURIN, préqualifiée, ont nommé à l'unanimité des voix Monsieur Frank NIMAX, préqualifié aux fonctions de Président du Conseil d'administration et le confirment aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le mandat du président du Conseil et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.300,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, A.JURIN – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 14 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2385. Reçu: soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108747/266.

(100122270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

---

**Ermes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010104919/12.

(100118265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**New International Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.767.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Madame Nadia WEISSLINGER, née RAVASIO, gérante de société, demeurant à La Palmeraie, F-34270 Cazeville (France),

représenté par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, signée par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination «New International Investment Company S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les dispositions légales en vigueur, en

particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La société a pour objet social l'acquisition, et la détention, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toutes participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, de capitaux ou sociétés civiles, ainsi que de tous autres biens, droits et valeurs, mobiliers et immobiliers, en vue d'en effectuer la gestion patrimoniale, et d'en favoriser le développement dans un cadre international.

3.2 Elle pourra faire toutes opérations se rattachant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, notamment assistance administrative, comptable et financière à ses filiales et emplois de biens sociaux.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital Émis**

5.1 Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 6. Augmentation et Diminution du capital social.**

6.1 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

6.2 En cas d'augmentation de capital, le droit préférentiel de souscription attaché aux parts démembrées sera exercé par les nus-propriétaires pour la nue-propriété et les usufruitiers pour l'usufruit.

#### **Art. 7. Parts sociales.**

7.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

7.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

7.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

7.4 En cas de démembrement des parts sociales, l'usufruitier exerce seul le droit de vote attaché aux parts dont la propriété est démembrée et représente le nu-propriétaire pour toutes décisions. Toutefois, le nu-propriétaire participe, avec voix consultative, à toutes les délibérations collectives, et bénéficie du même droit d'information et de communication que les autres associés.

7.5 Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou en ligne directe, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés autres qu'ascendants ou descendants du cédant que moyennant l'agrément d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts des droits de vote, en conformité avec l'article 189 de la Loi. Quel que soit le régime du contrat de mariage ou du pacte civil de solidarité (le «PACS») d'un associé, celui-ci reste seul associé pour la totalité des parts en cas de dissolution de ce régime de son vivant.

Les parts sociales sont transmises librement par succession en ligne directe ou au profit de toute personne ayant déjà la qualité d'associé. Tous autres héritiers, conjoints ou ayants-droit, ne deviennent associés que s'ils ont reçu l'agrément d'un ou plusieurs associés donné à la majorité des trois quarts des droits de vote attachés aux parts sociales autres que celles dont la transmission est soumise à agrément.

7.6 La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.7 Le propriétaire d'une part sociale peut librement céder soit la nue-propriété soit l'usufruit attaché à la part sociale qu'il possède, sous réserve de l'agrément visé au paragraphe 7.5, et sauf clauses d'inaliénabilité convenues par les parties et préalablement notifiée par écrit à la gérance.

7.8 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé**

8.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

9.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

9.3 Les gérants sont révocables ad nutum, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Gérant unique ou du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2 L'aliénation de participations détenues dans toute société est, toutefois, de la compétence exclusive de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des droits de vote.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

### **Art. 12 Représentation.**

12.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

12.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B. Toutefois un Gérant de la catégorie A peut, de manière exceptionnelle et en cas d'urgence, valablement représenter seul la société pour la signature de feuilles de présence ou procès-verbaux d'assemblées générales de filiales (à condition que la délibération n'ait pour objet ni une augmentation de capital ni de donner décharge à un dirigeant de filiale), à charge de ce gérant d'en informer par écrit l'ensemble des autres gérants.

12.3 Le conseil de la gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants ou mandataires selon les modalités qu'il déterminera, pour les seuls actes d'administration courante, à l'exclusion de tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement, prise d'engagements ou garanties.

### **Art. 13. Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **IV. Assemblée Générale des associés**

### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.**

14.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi, ou les statuts, à l'assemblée générale des associés.

14.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui en propriété ou en usufruit.

14.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.**

15.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par un ou plusieurs associés détenant plus de la moitié des droits de vote.

15.3 Toutefois, sauf toute disposition statutaire visant à intégrer des majorités spéciales, les résolutions prises pour la modification des Statuts, ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des droits de vote.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 16. Exercice social.**

16.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse les comptes sociaux conformément à la législation en vigueur.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 17. Affectation des bénéfices.**

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde est à la libre disposition des associés.

17.2 L'usufruitier a seul droit à toutes distributions sociales quelconques susceptibles de revenir aux parts démembrées, qu'il s'agisse de dividendes ou du quasi-usufruit des autres distributions (réserves, remboursement de capital, plus-values réalisées sur les ventes par la société de ses actifs ou encore de boni de liquidation), sans être tenu vis à vis des nuspropriétaires de fournir aucune garantie ni de remployer les fonds ainsi reçus à titre de quasi-usufruit.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société, l'usufruitier percevant le quasi-usufruit de la part du boni revenant aux parts démembrées sans être tenu vis à vis des nus-proprétaires de fournir aucune garantie ni de remployer les fonds ainsi reçus à titre de quasi-usufruit.

## VII. Disposition générale

### Art. 19. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Madame Nadia WEISSLINGER, prénommée; . . . . .	200.000,- EUR	200.000	200.000,- EUR
Total . . . . .	200.000,- EUR	200.000	200.000,- EUR

Le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

#### *Résolutions de l'associé unique*

##### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

##### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

##### *Comme Gérant de Catégorie A:*

- Madame Nadia WEISSLINGER, gérante de société, demeurant à La Palmeraie, F-34 270 Cazeville;

##### *Comme Gérants de Catégorie B:*

- Monsieur Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9510. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010108691/231.

(100122877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.